



LE DROIT DE L'ESPACE INTRODUCTION

RAPHAËL COSTA

INSTITUT DU DROIT DE L'ESPACE ET DES TÉLÉCOMMUNICATIONS

SECRÉTAIRE EXÉCUTIF

RAPHAEL.COSTA@IDEST-PARIS.ORG

QU'EST CE QUE LE DROIT DE L'ESPACE ?

- Oui, ça existe !
- Ensemble des règles qui régissent les rapports des États dans l'espace
- Droit de l'espace = droit des activités humaines dans l'espace
- Espace = le vide sidéral et les corps célestes (planètes, astéroïdes, etc.)
- Ne s'applique pas aux activités spatiales non-humaines.. !

LA CRÉATION DU DROIT DE L'ESPACE

- Guerre froide / Course à la Lune
- Éviter l'arsenalisation de l'espace et l'appropriation de l'espace
- Processus de négociation = création d'un Comité spécial à l'ONU en 1959
- Comité subdivisé en 2 comités techniques et juridiques en 1961
- Les États y ont rédigés les Traités de l'espace et résolutions de l'ONU



1967 : LE TRAITÉ DE L'ESPACE

- *Traité sur les principes régissant les activités des États en matière d'exploration et d'utilisation de l'espace extra-atmosphérique, y compris la Lune et les autres corps célestes*
- Principes fondamentaux du droit de l'espace
- Rédigé dans des termes très généraux
- Seulement applicable aux États qui s'y engagent : 106 aujourd'hui !

1967 : LE TRAITÉ DE L'ESPACE

- Art. 1 : Liberté d'exploration et d'utilisation pour **tous** les États
 - Dans le bien et l'intérêt de tous les pays !
 - Pour garantir à tous la même liberté = limites nécessaires
 - Recherches scientifiques toujours libres et encouragées
- Art. 2 : Principe de non-appropriation de l'espace
 - Par aucun moyen – l'espace n'est pas une *terra nullius*
 - Le drapeau des USA sur la Lune ?
 - ... Symbole fiscal !

1967 : LE TRAITÉ DE L'ESPACE

- Art. 3 : Tout le droit international s'applique aussi à l'espace lorsque cela est pertinent
 - Charte de l'ONU
 - Droit environnemental, etc.
- Art. 4 : Démilitarisations partielle de l'orbite / totale des corps célestes
- Art. 5 : Les astronautes sont des *envoyés de l'humanité dans l'espace*
 - Les États et les astronautes entre eux se doivent assistance

1967 : LE TRAITÉ DE L'ESPACE

- Art. 6 : Responsabilité des États de faire appliquer le droit de l'espace
 - Les entités privées doivent être autorisées et continuellement surveillées
- Art. 7 : Responsabilité absolue des États en cas de dommage dans l'espace
 - Exceptionnel en droit international public
- Art. 8. : Immatriculation des objets spatiaux
 - Donne aux États la juridiction sur l'objet et déborde sur son personnel

1967 : LE TRAITÉ DE L'ESPACE

- Art. 9 : Article fourre-tout
 - Coopération et assistance mutuelle des États – Intérêt des autres
 - « *Les États parties au Traité effectueront l'étude de l'espace extra-atmosphérique, y compris la Lune et les autres corps célestes, et procéderont à leur exploration de manière à éviter les effets préjudiciables de leur contamination ainsi que les modifications nocives du milieu terrestre résultant de l'introduction de substances extraterrestres* ».
- Art. 10 à 18 : Obligations de coopération, etc.

APRÈS LE TRAITÉ DE L'ESPACE

- Articles très généraux
- Nécessitant un approfondissement ...
- Accord sur les Astronautes (Art. 5)
- Convention sur la Responsabilité (Art. 6 et 7)
- Convention sur l'Immatriculation (Art. 8).
- 1979 - Accord sur La Lune

1979 : ACCORD SUR LA LUNE

- *Accord régissant les activités des États sur la Lune et les autres corps célestes*
- Transpose les dispositions du droit de l'espace à la Lune et aux corps célestes
- Amélioration des principes du Traité de l'espace, très complet
- Accord très futuristes
 - Disposition des habitats, etc.
 - Exploitation des ressources naturelles des corps célestes...

1979 : ACCORD SUR LA LUNE

- Art. 11 : Les ressources spatiales sont patrimoine commun de l'humanité
- « Les États parties au présent Accord s'engagent à établir un régime international, y compris des procédures appropriées, régissant l'exploitation des ressources naturelles de la Lune lorsque cette exploitation sera sur le point de devenir possible ».
- « Ledit régime international a notamment pour buts principaux: a) D'assurer la mise en valeur méthodique et sans danger des ressources naturelles de la Lune; b) D'assurer la gestion rationnelle de ces ressources; c) De développer les possibilités d'utilisation de ces ressources; et d) De ménager une répartition équitable entre tous les États parties des avantages qui résulteront de ces ressources, une attention spéciale étant accordée aux intérêts et aux besoins des pays en développement, ainsi qu'aux efforts des pays qui ont contribué, soit directement, soit indirectement, à l'exploration de la Lune ».

1979 : ACCORD SUR LA LUNE

- d) De ménager une répartition équitable entre tous les États parties des avantages qui résulteront de ces ressources, une attention spéciale étant accordée aux intérêts et aux besoins des pays en développement, ainsi qu'aux efforts des pays qui ont contribué, soit directement, soit indirectement, à l'exploration de la Lune ».
- Redistribution des bénéfices financiers aux pays en développement...
- Échec de l'Accord, seulement ratifié par une dizaine d'États
 - Aucune puissance spatiale...

LES NOUVELLES PROBLÉMATIQUES DU DROIT L'ESPACE

- Les vols suborbitaux
- Les méga-constellations de satellites
- L'exploitation des ressources naturelles spatiales
- La colonisation de l'espace

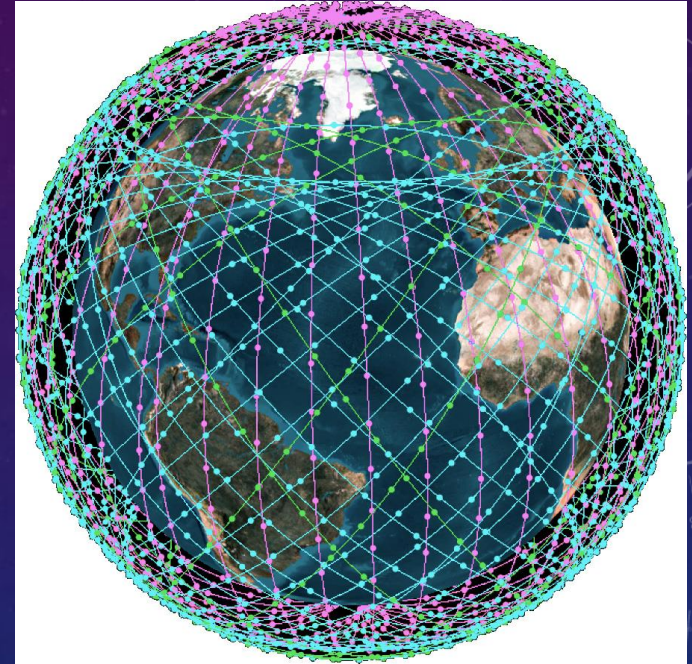
LES VOLS SUBORBITAUX



- Applicabilité du droit de l'espace ? Droit aérien ?
- Pas de définition juridique de la délimitation de l'espace...
- Statut juridique des passagers ? Astronautes non-professionnels..

LES MÉGA-CONSTELLATIONS

- Saturation de la ressource spectre-orbite
- Statut juridique international de ressource rare
- Risque de pollution de l'espace
- Lacunes du droit à protéger l'environnement spatial



L'EXPLOITATION DES RESSOURCES NATURELLES

- Appropriation de l'espace ?
- Art. 2 du Traité initialement prévu pour l'appropriation territoriale, zone juridique grise pour les États qui n'ont pas ratifié l'Accord sur la Lune..
- Lois USA et Luxembourg en contradiction avec le droit international ?

LA COLONISATION DE L'ESPACE

- Traité de l'espace oblige à redéfinir la colonisation
- Risque d'appropriation territoriale par voie d'occupation
- Si pas d'appropriation juridique, appropriation de fait ?
- L'illégalité de la terraformation

LES MÉTIERS DU DROIT DE L'ESPACE

- La recherche
- Juriste d'entreprise (ArianeGroup, Safran, etc.) dans le domaine spatial ou aéronautique ; propriété intellectuelle
- Juriste d'agence spatiale (CNES, Hongrie, etc.)
- Métiers militaires : commandement interarmées de l'espace
- Pas de contentieux donc pas d'avocats...

LE M2 DROIT DES ACTIVITÉS SPATIALES ET DES TÉLÉCOMS

- Seulement 2 équivalents dans le monde
- Forme aux métiers précités
- Adossé à l'Idest et à la Chaire du droit de l'espace et des télécommunications
 - Orange
 - Ariane Group
 - Airbus Defence and Space



LE M2 DROIT DES ACTIVITÉS SPATIALES ET DES TÉLÉCOMS

- **Enseignements fondamentaux :**
 - Droit des activités spatiales
 - Propriété industrielle
 - Droit des télécommunications
 - Droit spécial de la concurrence (numérique – espace – aviation)
 - Droit des activités aéronautiques

LE M2 DROIT DES ACTIVITÉS SPATIALES ET DES TÉLÉCOMS

- **Module conformité et sécurité :**
 - Transfert international de bien sensible
 - Protection des données personnelles
 - Sécurité des systèmes et des réseaux
 - Politique de cyber sécurité

LE M2 DROIT DES ACTIVITÉS SPATIALES ET DES TÉLÉCOMS

- **Module Sciences et Techniques :**
 - Réseaux télécoms
 - Techniques Aérospatiales
 - Gestion de fréquences
- **Module Politique et Stratégie**
 - Institutions internationales et régionales
 - Marchés spatiaux

LE M2 DROIT DES ACTIVITÉS SPATIALES ET DES TÉLÉCOMS

- **Enseignement de spécialisation Air et Espace :**
 - Droit des applications spatiales
 - Programmes spatiaux habités
 - Espace et sécurité
 - Projet spatial (observatoire de Meudon)
 - Management des risques aéronautiques et spatiaux
 - Droit du transport aérien
 - Droit des infrastructures aéroportuaires

LE M2 DROIT DES ACTIVITÉS SPATIALES ET DES TÉLÉCOMS

- **Les projets des étudiants :**
 - Le Student Aerospace Challenge
 - Space Law Moot Court
 - Air Loot Moot Court
 - International Astronautical Congress
 - Cours d'été de l'EC SL
 - Semaine de cours délocalisée à Toulouse
 - Un voyage... !

MERCI POUR VOTRE ATTENTION ! 😊

- Contact : raphael.costa@idest-paris.org